

COMMUNIQUÉ DE PRESSE ADEME Nouvelle-Aquitaine

Poitiers, le 11 juillet 2024

Signature de la convention pluriannuelle 2024-2027 « Transition écologique des entreprises de Nouvelle-Aquitaine » entre l'ADEME et ADI Nouvelle-Aquitaine

Acteurs historiques de l'accompagnement des entreprises et des territoires de Nouvelle-Aquitaine, l'Agence de Développement et d'Innovation (ADI N-A) et l'ADEME partagent une vision ambitieuse de la transition écologique et des opportunités qu'elle offre aux acteurs régionaux. Cette ambition s'est déjà concrétisée par la mise en œuvre d'actions sur des thématiques spécifiques. Aujourd'hui, ADI et l'ADEME vont plus loin et signent une convention pluriannuelle officialisant un programme de travail commun couvrant la période 2024-2027 et engageant leurs équipes dans un collectif de travail.

La convention 2024-2027 a pour objectifs de renforcer la collaboration ADI - ADEME et de perfectionner l'offre d'accompagnement des entreprises et du territoire régional. Ce **partenariat non financier** vient compléter et coordonner l'ensemble des actions déjà engagées et se déclinera en **feuilles de route annuelles**.

Cette démarche vise ainsi à **valoriser les actions déjà mises en œuvre** dans les domaines du tourisme durable, des achats durables, de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération, des transitions sociétales ou encore des énergies renouvelables. Les équipes seront également amenées à travailler sur des **sujets émergents d'intérêt commun**, notamment à travers une réflexion sur l'accompagnement des acteurs de l'innovation centrée sur l'impact environnemental, la sobriété et le techno-discernement des entreprises.

C'est dans cette perspective que Mathieu Anglade, directeur régional de l'ADEME Nouvelle-Aquitaine, et Vincent Bost, directeur général d'ADI, ont signé le jeudi 11 juillet 2024 leur convention pluriannuelle.

Pour signer ce partenariat **inédit en France**, l'ADEME et ADI avaient choisi de se retrouver dans les locaux de Vétalis, à Châteaubernard (16), une entreprise de santé animale très innovante présidée par Laurent Chéry et accompagnée par ADI et l'ADEME dans sa transformation.



De gauche à droite :
Vincent Bost, Laurent Chéry, Mathieu Anglade
(crédits @ademe)



A propos de l'ADEME

L'Agence de la Transition écologique (ADEME) est un établissement public placé sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Contacts presse

ADEME Nouvelle-Aquitaine
ADI Nouvelle-Aquitaine
Horizon Public Conseils

Marie-Jeanne LE CASTREC – ☎ 05 55 71 38 52 / ✉ marie-jeanne.lecastrec@ademe.fr
Claire BOUHAREISSAS – ☎ 06 82 36 76 36 / ✉ c.bouhareissas@adi-na.fr
Pierre CHAPSAL – ☎ 06 71 59 74 18 / ✉ chapsal@horizonpublic.org

Pour Laurent Chéry, président de Vétalis, « *Vétalis illustre l'intérêt de la collaboration entre l'ADEME et ADI. Leur expertise et leurs moyens nous ont permis de soutenir notre développement et de bénéficier d'un accompagnement personnalisé en termes de conseil. Au-delà d'une aide à la décision pour opérer les choix techniques permettant d'améliorer notre performance environnementale, cet accompagnement nous a aidé à structurer l'ensemble de notre démarche. C'est un appui qui s'intègre parfaitement dans notre volonté d'assumer notre raison d'être sociale et sociétale.* ».

Pour Vincent Bost, directeur général d'ADI, « *En contact permanent avec les acteurs économiques de la Nouvelle-Aquitaine, nous sommes bien placés pour voir combien les urgences environnementales peuvent impacter le fonctionnement et le développement des entreprises. Confrontées à des défis inédits, elles doivent s'adapter et se réinventer. Notre mission est de les aider à trouver de nouveaux modèles économiques et à mettre en œuvre de nouvelles façons d'entreprendre. Cela peut se faire à l'échelle des filières ou à l'échelle des établissements, notre défi à nous, ADI, étant de trouver les outils les plus efficaces pour massifier nos accompagnements et réussir ces transitions. La convention avec l'ADEME est assurément l'un de ces outils !* »

Pour Mathieu Anglade, directeur régionale de l'ADEME Nouvelle-Aquitaine, « *La convention que nous venons de signer avec ADI est la première en France qui associe une direction régionale de l'ADEME et une agence régionale de développement. Ce type de partenariat répond à la demande des acteurs du territoire qui souhaitent accéder de manière simple et rapide aux dispositifs d'accompagnement technique ou financier. Notre objectif, avec ADI, est d'élargir notre offre commune, de la rendre encore plus claire et accessible. Avec les 250 millions € que nous consacrons par an au soutien des projets locaux, c'est au final plus de 1,2 milliard € d'engagements qui sont réalisés par les porteurs de projets en Nouvelle-Aquitaine. En unissant nos compétences, nous allons pouvoir renforcer ce formidable levier d'action qui permet d'accélérer la transition écologique et le développement de nos entreprises.* ».

A propos de l'ADEME

L'Agence de la Transition écologique (ADEME) est un établissement public placé sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Contacts presse

ADEME Nouvelle-Aquitaine
ADI Nouvelle-Aquitaine
Horizon Public Conseils

Marie-Jeanne LE CASTREC – ☎ 05 55 71 38 52 / ✉ marie-jeanne.lecastrec@ademe.fr
Claire BOUHAREISSAS – ☎ 06 82 36 76 36 / ✉ c.bouchareissas@adi-na.fr
Pierre CHAPSAL – ☎ 06 71 59 74 18 / ✉ chapsal@horizonpublic.org